



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Maria de Peretti  
Porto-Vecchio

Service Gestion  
Affaire suivie par :  
Dominique Crispi  
Tel : 04.95.70.73.04  
mél : dominique.crispi@ac-corse.fr  
Chemin d'Agnarella  
20137 Porto-Vecchio

## **REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

### **I. Identification de la personne publique :**

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur : Collège Maria De Peretti  
Personne responsable du marché : Madame le Principale du Collège Maria De Peretti  
Comptable assignataire : Monsieur L'Agent comptable du Lycée de Porto-Vecchio

### **II. Procédure :**

le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

### **III. Objet du marché :**

Le marché a pour but l'organisation d'une mobilité élèves dans le cadre des projets européens Erasmus +. Cette mobilité aura lieu en Espagne, à Alicante, du dimanche 02 octobre 2022 au vendredi 07 octobre pour 13 participants (11 élèves et 2 accompagnateurs).

Vous devez nous fournir un devis complet comportant une assurance annulation.

### **IV. Description des fournitures ou prestations :**

Cf programme ci-joint

#### **Le marché :**

Transport ERASMUS + ALICANTE\* et Hébergement et restauration en pension complète (pour les deux accompagnateurs) ERASMUS + ALICANTE\*  
(cf. Programme)

la prestation portera sur le transport aérien avec 1 bagage en soute par personne, les transferts, l'hébergement pour certaines mobilités (voir le programme en pièce-jointe).

Elle contiendra une clause d'annulation pour attentat, catastrophe naturelle ou autre cause entraînant l'interdiction des voyages scolaires par les autorités françaises.

Elle contiendra une Assurance annulation COVID.

### **V. Contact :**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'établissement via la plateforme <http://site.aji-france.com/>

**Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :** les offres devront être déposées **UNIQUEMENT et OBLIGATOIREMENT** sur la plateforme <http://site.aji-france.com/> (Art. 41 du décret n°2013-360CMP) **au plus tard le 1er septembre 2022 à 9h00.**

**VI. Contenu des offres :**

L'offre devra contenir l'acte d'engagement et la déclaration sur l'honneur selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.

**VII. Critères de jugement des offres :**

Les critères de jugement des offres sont :

- Qualité des prestations proposées.....40%
- Prix.....60%

**VIII. Délai de validité des offres :**

120 jours (cent vingt jours)

**IX. Prix et règlements des comptes :**

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC) et hors taxes (HT) dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

**X. Délai d'exécution :**

Les prestations devront être exécutées aux dates indiquées.

**XI. Notification :**

Le marché sera notifié au titulaire **avant le 05 septembre 2022.**

Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site [www.aji.com](http://www.aji.com)

A Porto-Vecchio, le 27/06/2022  
la Principale, responsable des marchés  
Christelle Omnes

